

**I - Le risque infectieux : (16,5 pts/40)**

**1.1 - Définissez « flore commensale buccale». 3 pts : 3 x 1**

flore : ensemble des micro-organismes

commensale : mode de vie d'un micro-organisme qui laisse l'hôte d'accueil indifférent.

buccale : dans la bouche

(La réponse peut être rédigée en associant toutes ces définitions)

**1.2 - Citez trois micro-organismes présents dans la flore buccale, de façon permanente ou transitoire. 3 pts : 3 x 1**

- staphylocoques
- streptocoques
- neisseria
- corynébactéries
- candida albicans
- pneumocoques
- pseudomonas
- entérobactéries

**1.3 - Nommez les trois catégories de personnes susceptibles d'être concernées par la contamination croisée. 1,5 pts : 0,5 x 3**

- le patient
- le praticien - les assistantes dentaires
- le prothésiste dentaire
- les personnes âgées
- ou - les immunodéprimés
- les patients porteurs de maladies chroniques

**1.4 - Citez 2 exemples d'infections qui peuvent atteindre les personnes contaminées. 2 pts : 2 x 1**

- infections de plaie
- infections endodontiques (des gencives)
- endocardites
- abcès
- hépatite B et C

**1.5 - En cas d'infection, indiquez la réponse immunitaire spécifique apportée par l'organisme. 1 pt**

Fabrication d'anticorps spécifiques micro-organismes

**1.6 - Proposez deux moyens de prévention des contaminations : 3 pts : 0,5 x 6**

- lors de l'utilisation de la ponce :

- \* changer la ponce souvent
- \* ajouter du chlore dans le mélange eau - ponce
- \* mettre en service l'aspiration de la polisseuse

- pour le personnel prothésiste dentaire :

- \* porter des gants, des lunettes, et des masques
- \* lavage antiseptique des mains
- \* utiliser la vitre de protection sur la polisseuse

- lors de la manipulation des empreintes :

- \* jeter les solutions désinfectantes après usage (unique en principe)
- \* ne pas réutiliser les sacs plastiques dans lesquels les empreintes ou prothèses ont été déposées
- \* nettoyer les boîtes de livraison

**1.7 - Enoncez une technique de désinfection des empreintes. 3 pts**

Une technique complète et correcte.

exemple : - rincer à l'eau claire

- placer dans une solution désinfectante en respectant les dosages, le temps d'action, le matériau à empreinte.
- rincer à nouveau et sécher

<b>GROUPEMENT EST</b>	<b>SESSION 2001</b>	<b>CORRIGÉ</b>	TIRAGES
<b>C.A.P. PROTHÉSISTE DENTAIRE</b>		Coef. : 2	Code(s) examen(s)
Epreuve : EP3 - Hygiène - Sécurité - Conditions de travail		Durée : 2 h	<b>page 1/3</b>

2.1 - Nommez les produits toxiques émis. 3 pts : 0,5 x 6

Postes individuels travail	Postes de préparation des plâtres et des revêtements	Postes de la salle de chauffe
<p><b>Citez 3 exemples</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* fumées de bec bunsen</li> <li>* poussières de grattage                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- résines</li> <li>- alliages métalliques</li> <li>- abrasifs qui s'usent</li> </ul> </li> </ul> <p>(caoutchouc, coridon, poudre de diamant, silice)</p>	<p><b>Citez 2 exemples</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* poussières de silice</li> <li>* gypse (plâtre)</li> </ul>	<p><b>Citez 1 exemple</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* fumées des cires</li> </ul> <p>* dégagements gazeux qui les composent (acroléine, formol)</p>

2.2 - Nommez les conséquences pathologiques possibles de ces polluants. 4,5 pts : 0,5 x 9

Postes individuels travail	Postes de préparation des plâtres et des revêtements	Postes de la salle de chauffe
<p><b>Citez 3 exemples</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* irritation des voies respiratoires</li> <li>* augmentation des risques d'infection respiratoire</li> <li>* maux de tête</li> <li>* asthme</li> <li>* toux</li> </ul>	<p><b>Citez 3 exemples</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* obstruction des bronches (pneumoconiose)</li> <li>* irritation des voies respiratoires</li> <li>* toux</li> <li>* insuffisance respiratoire</li> <li>* silicose</li> </ul>	<p><b>Citez 3 exemples</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* irritation de la peau, des yeux, des muqueuses respiratoires</li> <li>* asthme</li> <li>* eczéma allergique</li> </ul>

2.3 - Nommez les moyens mis en oeuvre pour prévenir les risques d'exposition à ces polluants. 4,5 pts : 0,5 x 9

Postes individuels travail	Postes de préparation des plâtres et des revêtements	Postes de la salle de chauffe
<p><b>Citez 3 exemples</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* utiliser la vitre de protection, obligatoirement</li> <li>* brancher l'aspiration individuelle pour le grattage</li> <li>* ne pas surchauffer les cires</li> <li>* changer souvent le sac filtre du système d'aspiration</li> </ul>	<p><b>Citez 3 exemples</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* pièce spéciale réservée à ces préparations</li> <li>* utiliser des sachets prédosés</li> <li>* utiliser du plâtre et des revêtements sans silice libre cristallisée</li> <li>* démouler à l'humide</li> <li>* équiper les postes de système d'aération</li> </ul>	<p><b>Citez 3 exemples</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* pièce spéciale pour ces opérations</li> <li>* captage au plus près de la source d'émission</li> <li>* choisir un four équipé d'une aspiration intégrée des fumées à l'extérieur</li> <li>* bonne ventilation générale</li> </ul>

**III - Les conditions de travail : (11,5 pts/40)**

**3.1 - Définissez l'accident du travail : 2,5 pts**

Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée.

**3.2 - Après lecture du texte : (INRS)**

**3.2.1 - Définissez la V.L.E. 1 pt**

V.L.E. : la valeur limite d'exposition au bruit à ne pas dépasser pour qu'il y ait compatibilité avec la santé des travailleurs, notamment avec la protection de l'ouïe.

**3.2.2 - Précisez quels sont les niveaux compatibles avec la protection de l'ouïe, stipulés par l'article R. 232-8-3 du code du travail. 2 pts : 2 x 1**

Niveaux stipulés :

- 85 dB (A) pour le niveau d'exposition sonore quotidienne pour des expositions à des bruits stables ou fluctuants.
- 135 dB (B), pour le niveau de pression acoustique de crête, pour des bruits impulsionnels.

**3.3 - Après lecture du texte de la page 6/6, citez dans le tableau ci-dessous, les différentes obligations de l'employeur lorsque le niveau sonore est supérieur ou égal à 90 dB (A), concernant :**

- les équipements et locaux (citez un exemple) 6 pts : 1 x 6
- le personnel (citez cinq exemples)

Equipements et Locaux	le personnel
<p>(Citez 1 exemple)</p> <p>mettre en oeuvre un programme de mesures techniques de correction acoustique</p>	<p>(Citez 5 exemples)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* mesurer le bruit à chaque poste</li> <li>* faire connaître le niveau sonore auquel le personnel est soumis par une signalisation appropriée</li> <li>* organiser le travail afin de réduire l'exposition au bruit</li> <li>* mettre à disposition des <u>protecteurs individuels</u> et les faire porter <u>obligatoirement</u></li> <li>* contrôle médical tous les 2 ans</li> </ul>